



1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux périurbains et ceintures vertes

Mettre en place de nouveaux passages à faune

Contexte de l'action

Les infrastructures linéaires de transport constituent des obstacles importants de franchissement pour la faune et des discontinuités écologiques majeures sur le territoire, perturbant le déplacement des animaux, provoquant une augmentation de la mortalité (Autoroute A4, départementale RD1004, nationale N4 et les lignes de chemin de fer). De plus, cela cause des collisions avec les véhicules, ce qui met en danger la vie des automobilistes. Les grands axes des transports sont donc des points clés d'intervention dans le cadre de la restauration de la continuité écologique terrestre sur le territoire. Les passages à faune permettent le maintien des processus écologiques et fonctionnels des populations, l'accès aux ressources, la dispersion et la migration des individus, et enfin la réduction des collisions. La création de nouveaux passages à faune vise à restaurer la fonctionnalité des corridors et à diminuer la fragmentation des habitats.

Objectifs

- Recenser les zones à enjeux
- Implanter de nouveaux couloirs de passage de la faune

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- DREAL
- DDT
- FDC67
- CEA

Partenaires potentiels

Techniques : Associations environnementales (BUFO, GEPMA, LPO...), OFB, FDC67

Financiers : Concessionnaires des infrastructures, Caisse des Dépôts, Collectivités territoriales, AERM, Contrats Régionaux de Solidarité territoriale (CRST), CEA

Modalités de mise en œuvre

- 1) Au besoin, recenser et cartographier plus localement les secteurs à fort taux de mortalité de la faune sauvage en collaboration avec la CEA. À noter qu'une action de ce type est déjà menée sur la grande faune par la CEA, qu'il faudrait étendre aux autres taxons (amphibiens, reptiles, etc.)
- 2) Mettre en place de nouveaux batracoducs, crapaudromes, écuroduc, passages à faune sur les secteurs à enjeux (notamment sur les routes départementales)

Incidence financière

Coût variable selon les dispositifs à mettre en place

Évaluation et suivi

- Recherche d'indices, pièges à traces, pièges photographiques, vidéosurveillance
- Nombre d'ouvrages faisant l'objet d'un suivi
- Nombres d'espèces/d'individus utilisant l'ouvrage
- Nombre de mesures d'amélioration de la fonctionnalité des ouvrages mises en place...

À noter

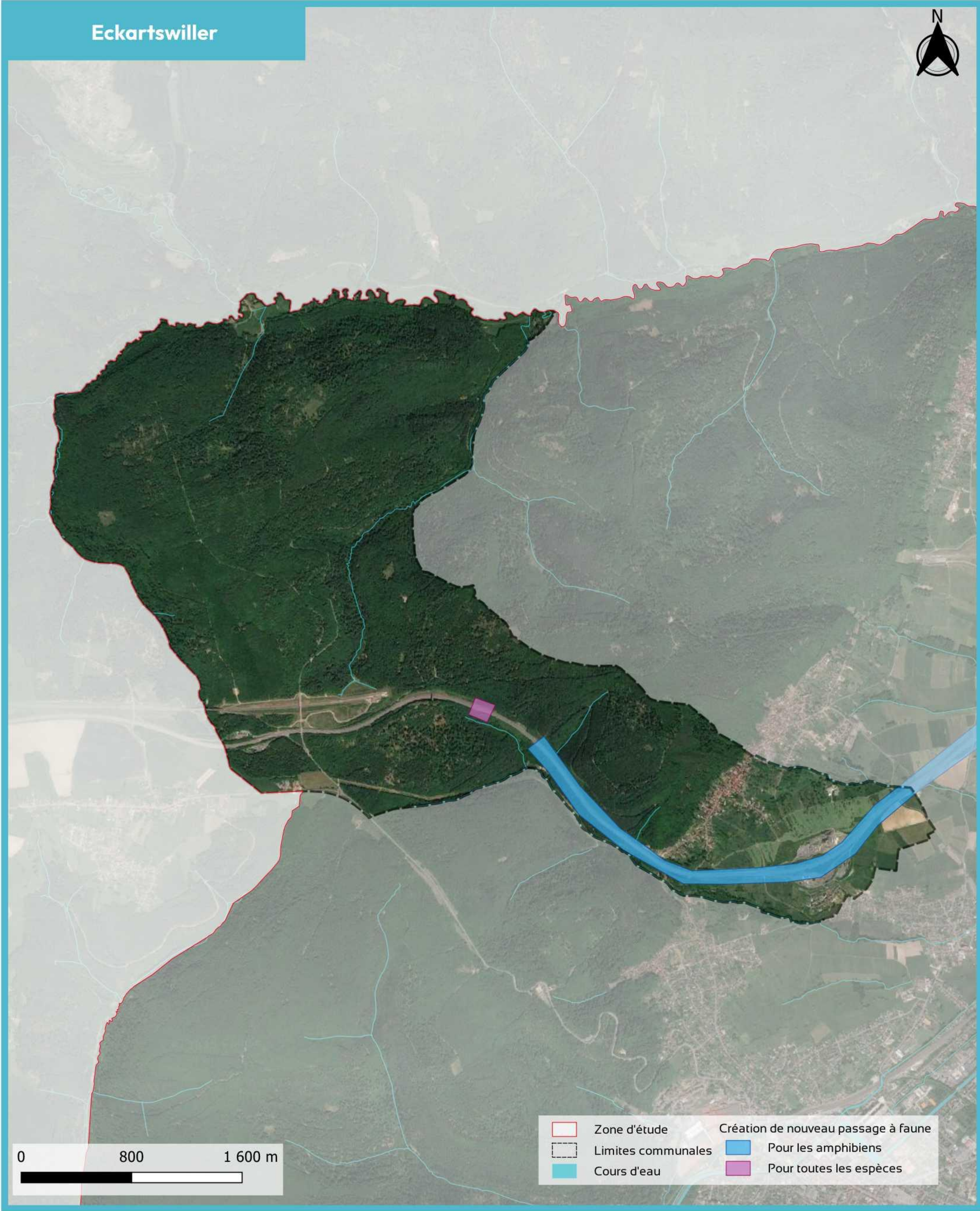
- Le CEREMA a rédigé un guide [« Les passages à faune : Préserver et restaurer les continuités écologiques avec les infrastructures linéaires de transport »](#)



1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux péi-urbains et ceintures vertes

1.9.c. Mettre en place de nouveaux passage à faune







1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux péi-urbains et ceintures vertes

1.9.c. Mettre en place de nouveaux passage à faune







1.9. Favoriser et protéger le déplacement des espèces au sein des milieux péi-urbains et ceintures vertes

1.9.c. Mettre en place de nouveaux passage à faune

